

BIEN VIVRE A TROUY **N°81**

2ème trimestre 2019



CARNAVAL 2019

EDITO DU MAIRE

Sécurité – Tranquillité — Salubrité



Pas de révolution mais de nécessaires évolutions dans nos comportements sur la route, sur les parkings, sur notre lieu de travail, dans nos loisirs, sur tous les lieux.

Nécessaires sur la route en particulier, nous avons mis en place des contrôles par des radars mobiles qui sont régulièrement déplacés et donnent des informations très précises sur nos comportements.

Par exemple : sur la RD 73 (route de Châteauneuf), le nombre de véhicules est de 10 à 12 000 par semaine.

Le mercredi est le jour le plus important, 22 % des véhicules circulent en zone agglomérée (en ville) et sont enregistrés entre 50 et 110 km/h entre 2h et 3h et autour de 10h et de 18h.

Nous devons tous faire des efforts, en particulier de pédagogie accessibles, avec à propos.

Unis dans la démarche au service de notre territoire pour le rendre plus sûr, plus agréable et plus attractif.

Tout citoyen doit être actif dans ce sens.

Gérard SANTOSUOSSO

SOMMAIRE

Page 2 :	Edito et sommaire
Page 3 :	Affaires générales
Pages 4 à 5 :	Elections
Pages 6 à 7 :	Les travaux
Pages 8 à 9 :	le Grand Débat
Page 10 :	Nouveau à Trouy
Pages 11 à 13 :	Environnement
Page 14 :	Développement durable
Page 15 :	Les animaux
Pages 16 à 18 :	Informations
Page 19 :	Les seniors
Pages 20 à 24 :	Manifestations
Pages 25 à 26 :	Coupons réponses
Page 27 :	Déchets
Page 28 :	Contacts

Journal trimestriel réalisé par le Comité de rédaction composé de Nadine Moreau, Roland Goguery, maires adjoints, Sylvie Francour, Directrice générale des services, Véronique Cartier et Valérie Georges, agents municipaux.

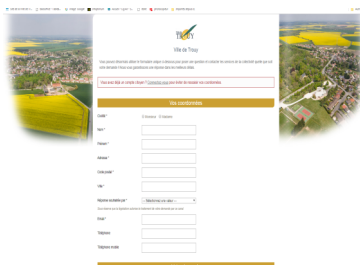
Impression réalisée par l'Imprimerie Notre Dame, 12 avenue Roland Garros à Bourges.

Distribution effectuée par les élus.

CONSEILS MUNICIPAUX

Vous pouvez retrouver les procès verbaux des conseils municipaux sur le site villedetrouy.fr, rubrique mairie/conseil municipal/délibération ou sur les panneaux d'affichage place du 8 mai 1945.

DU NOUVEAU POUR LES REQUÊTES TECHNIQUES



Afin de simplifier la gestion des demandes qui parviennent par différents canaux de communication (guichet, téléphone, mails, démarches en ligne sur le site internet de la ville), la Ville de Trouy, en coordination avec Bourges Plus, s'engage dans une démarche de Gestion de la Relation Citoyen (GRC).

C'est ainsi qu'est née l'application CONTACT MAIRIE.

Je veux déposer une requête technique sur contact mairie :

Sur le site dans "lien utile", cliquez sur "contact mairie", votre demande est à remplir en précisant les nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse mail et le moyen de communication souhaité pour obtenir une réponse.

Vous avez aussi la possibilité de géolocaliser l'incident, mais aussi de joindre des photos et justificatifs à la demande. Un accusé réception vous sera envoyé avec un numéro de dossier.

Vous pouvez effectuer votre demande avec un ordinateur, tablette ou téléphone portable (attention des réglages sont en cours pour les iPhones).

Cela permet de signaler une requête en temps réel, sans attendre l'ouverture des services de la mairie.

Les élus en charge du service reçoivent la demande et peuvent effectuer le suivi.

Le service Accueil de la mairie prend connaissance de la requête dès l'ouverture et peut ainsi la traiter.

Vous pouvez aussi continuer à déposer vos requêtes : par téléphone au 02.48.64.78.18, en vous déplaçant à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture ou par courrier.

GUIDE DES ASSOCIATIONS

Dans le cadre de la protection de l'environnement, la municipalité se lance dans la dématérialisation de documents.

Ainsi, vous trouverez sur le site de la ville villedetrouy.fr le nouveau Guide des Associations.

Toutefois, si vous souhaitez le recevoir en version papier, nous vous remercions de nous retourner le coupon ci-dessous ou passer en Mairie pour le récupérer.



COUPON-REPONSE

À retourner à Valérie Georges, service communication

Je souhaite recevoir le guide des associations en version papier

NOM PRENOM : _____

ADRESSE : _____



ELECTIONS EUROPEENNES

Les élections européennes, scrutin à un tour, auront lieu le dimanche 26 mai 2019, de 8h à 18h.

Cette élection ouvre le vote aux électeurs membres de l'union européenne et inscrits sur la liste complémentaire spécifique au scrutin européen.

Rappel : Pour voter, l'électeur doit obligatoirement être muni d'une pièce d'identité, sous peine de refus du vote.

Attention : Durcissement des conditions de production des pièces d'identité

Par arrêté du 16 novembre 2018, publié au Journal Officiel, le gouvernement a modifié, vers un durcissement, la liste des pièces d'identité permettant de justifier de son identité lors d'un scrutin :

* La carte nationale d'identité ou le passeport : doivent être en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans

* Le permis de conduire : l'ancien modèle de permis de conduire (papier rose) n'est plus recevable, l'électeur démunie d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport, devra présenter le modèle sécurisé et conforme au format de l'Union européenne

La carte de famille nombreuse, la carte du combattant sans photo ne peuvent plus être utilisées

Sont également acceptées les pièces suivantes, **obligatoirement munies d'une photo** :

Carte d'identité d'élue, Carte vitale, Carte du combattant, Carte d'invalidité, Carte d'identité de fonctionnaire d'Etat, Carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires, Permis de chasser.

Il est donc conseillé à chaque électeur **de vérifier dès maintenant** que la pièce d'identité en sa possession est bien recevable pour le scrutin du 26 mai, les délais d'obtention d'un titre d'identité étant relativement longs.

Nouvelle carte électorale :

La production de la carte électorale est facultative, à condition que l'électeur soit muni de sa pièce d'identité.

Cependant, la nouvelle réforme implique la distribution d'une nouvelle carte électorale à tous les électeurs.

Cette carte sera munie d'une nouvelle mention, le **numéro d'identification national** de l'électeur, qui sera reporté sur la liste électorale et la liste d'émargement.

Il est donc impératif que chaque électeur produise sa carte électorale.

Celles-ci seront distribuées aux électeurs courant avril 2019 et au plus tard le 23 mai 2019.

Tout électeur n'ayant pas reçu sa nouvelle carte dans les temps doit se manifester au plus vite en mairie.

VOTE PAR PROCURATION

En vue du scrutin des élections européennes du dimanche 26 mai 2019, nous vous rappelons les conditions du vote par procuration.

L'électeur absent le jour du scrutin (appelé mandant) peut donner procuration à un autre électeur (appelé mandataire) pour voter en son lieu et place, qui doit être **obligatoirement inscrit sur la liste électorale de la même commune que lui** (pas nécessairement dans le même bureau).

Attention : un électeur ne peut être porteur que d'une seule procuration établie en France (plus une éventuellement établie à l'étranger).

La validité de la procuration peut être pour :

- un seul scrutin,
- ou pour 2 scrutins organisés dans la même année : dans ce cas, les dates seront définies dans la procuration et celle-ci ne pourra excéder 1 an.

NB : une procuration établie hors de France peut être valable pour une durée de 3 ans.

La démarche par internet :

Les demandes de vote par procuration peuvent être remplies en ligne sur un formulaire accessible sur : <http://vosdroits.service-public.fr/particulier/R12675.xhtml>

ainsi que sur le site internet du ministère de l'Intérieur :

<http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration>

Le mandant remplit alors son formulaire de demande en ligne et l'imprime.

Par contre, il doit obligatoirement se rendre auprès d'une des autorités chargée d'établir les procurations (commissariat, gendarmerie ou tribunal d'instance) pour le faire valider.

Pour être valide, le formulaire de demande ne doit inclure aucune mention erronée.

C'est l'autorité compétente qui a validé la procuration qui la transmet à la mairie dans laquelle l'électeur est inscrit.

Attention : le vote est strictement impossible si la mairie n'a pas été destinataire de la procuration en temps et en heure, même si le mandataire prouve que celle-ci a bien été validée par la production d'un récépissé.

Il est donc conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour l'établir.

La démarche classique :

Les électeurs qui ne sont pas équipés d'un ordinateur et d'une imprimante peuvent toujours obtenir le formulaire cartonné de demande de vote par procuration en se rendant au guichet des autorités habilitées et le remplir sur place.



BAR TABAC PRESSE



La commune est propriétaire du bâtiment depuis le 15 février 2019.

Une consultation d'entreprises a eu lieu en février 2019 pour les travaux de réfection de la partie commerciale et de la partie logement.

Les services techniques de la ville sont intervenus sur la phase préparatoire de chantier permettant ainsi aux 12 entreprises locales retenues lors de l'appel d'offre de démarrer les travaux dans de bonnes conditions.

Le programme de travaux est très serré pour respecter les obligations des douanes (gestionnaire de la licence tabac) et tenir compte des doléances de la Française des Jeux et du Berry Républicain.

Tous les intervenants vont œuvrer dans un délai réduit afin de permettre une réouverture au public dès le mois de mai.

RUE DES ACACIAS



Après une phase d'études réalisée par le Syndicat départemental d'énergie, les travaux d'enfouissement des réseaux secs ont été lancés en février 2019 sur la partie haute de la rue des Acacias (entre le garage et la mairie). Les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications sont enfouis et modernisés. Les branchements de tous les particuliers sont repris.

L'entreprise CEE Berry, en charge des travaux, rencontre tous les riverains concernés pour étudier, en concertation, les endroits de pose des regards et des fourreaux, sur le domaine public et sur le domaine privé.

Pendant les travaux, les accès des riverains sont maintenus autant que possible et les véhicules d'ordures ménagères pourront passer.

Le montant des travaux s'élève à 45 000 € pour la part communale.

RESIDENCE DES ACACIAS

La consultation de travaux a été lancée en janvier 2019 par le maître d'œuvre, le bureau d'études Neuilly. L'entreprise Axiroute a été retenue par la commission MAPA. Les travaux ont démarré le 4 mars 2019.

Les travaux de viabilisation portent sur la réalisation des réseaux humides (eau potable, eaux usées, eaux pluviales) et des réseaux secs (électricité, éclairage public et télécommunications) pour toutes les parcelles (7 logements HLM et 7 parcelles en accession à la propriété). Le réseau de gaz va aussi desservir le lotissement.

Un bassin végétalisé recevra le surplus d'eaux pluviales. Des places de parking seront réalisées et des arbres seront plantés.

Le cheminement entre la rue des Acacias et l'avenue du Cabaret va être amélioré par la mise en place d'un éclairage public et la pose d'un revêtement compact, moins salissant pour les piétons.



Ces travaux vont durer 3 à 4 mois.

JEU A TROU NORD



La balançoire de la Trouée Verte vient d'être remplacée par un nouvel équipement, plus moderne et plus esthétique. D'autres jeux sont en programmation pour être remplacés ou installés sur cette plaine.

ABRI-BUS ZAC DU BOIS GIVRAY

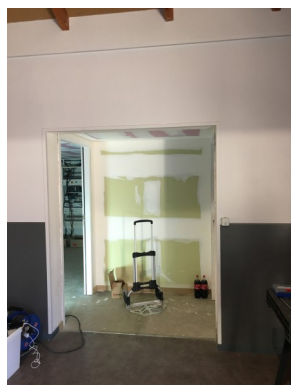


Au niveau de la ZAC du Bois de Givray, suite à l'accord d'Agglobus et du Département du Cher, gestionnaire de la RD 73, une dalle a été coulée pour accueillir un abribus à cet endroit.

L'abribus a été posé mi mars 2019 par une société spécialisée, mandatée par Agglobus.

Des bordures complètent l'aménagement pour empêcher les usagers pressés de circuler devant les poteaux d'éclairage.

EJMT



Les travaux entrent dans leur dernière phase, travaux cachés mais importants pour l'avenir car il s'agit de remplacer le système de chauffage de l'ensemble du bâtiment.

L'ensemble du chauffage est installé sur les 2 terrasses, qui sont renforcées en termes de structure et dont l'étanchéité est refaite totalement. Les chéneaux dégradés sont également changés.

La centrale de traitement d'air est remplacée pour obtenir un système beaucoup plus performant avec l'utilisation d'une pompe à chaleur air-air. Les installations d'aération et de désenfumage sont modernisées et améliorées. Toutes les gaines électriques sont remplacées. Les réseaux entre la pompe à chaleur et la centrale de traitement d'air seront passés par l'intérieur du

bâtiment. L'ensemble sera programmable et piloté par logiciel.

Ces travaux sont pilotés et contrôlés par le bureau d'études thermique SEITH, en lien avec l'organisme de contrôle APAVE de Bourges.

Actuellement, le chauffage est assuré par deux aérothermes électriques, sans gêne pour les manifestations, mais peu utilisés au vu des températures clémentes.

En complément, un vestiaire, un local de rangement et un local électrique sont créés, avec porte coupe-feu.

Des rideaux ont été installés sur les pointes Nord et Sud, pour permettre la possibilité d'occulter les vitres.

Tous ces travaux seront terminés en avril 2019.



TRAVAUX D'ELAGAGE ET D'ABATTAGE



Nécessaires à l'entretien de la ligne 90 KV DUN-MAZIERES-ORCHIDEE des travaux d'élagage et d'abattage sont nécessaire.

Ils se dérouleront du 4 mars au 31 octobre 2019

Les travaux sont exécutés par l'entreprise JULIEN, 61450 LA FERRIERE AUX ETANGS, ☎ 02 33 66 93 30

RESTITUTION DU GRAND DÉBAT NATIONAL À 18570 TROUY

Jeudi 28 Février 2019 à 18 h à l'Espace Jean-Marie Truchot

Réunion animée par Gérard Santosuosso, maire de Trouy
avec la participation de Loïc Kervran, député de la circonscription
et Philippe Moisson, président de l'Association des Maires du Cher
60 personnes présentes

Les citoyens étaient invités à s'exprimer sur les thèmes "la fiscalité et les dépenses publiques" et "la transition écologique" mais les deux autres thèmes ont également fait l'objet de questions.

Toutes les interventions étaient projetées sur écran sous forme synthétique.

Prise de notes : 3 maires-adjoints de Trouy

Liste des questions posées

Thème : La fiscalité et les dépenses publiques

- Il faut revaloriser les retraites et les indexer sur l'indice des prix
- Remettre l'ISF
- Instituer le travail d'intérêt général pour ceux qui perçoivent le RSA et les allocations chômage
- Suppression des privilèges accordés aux anciens présidents de la République et anciens premiers ministres : ces personnes ont déjà coûté très cher à la société en laissant la dette de l'Etat filer et cela continue
- Pourquoi les anciens présidents de la République ne siègeraient pas bénévolement au conseil constitutionnel ?
- Frais funéraires exorbitants octroyés aux parlementaires et plus spécialement aux sénateurs : une honte !
- Le CICE coûte cher et n'a créé aucun emploi. Les dividendes accordés aux actionnaires du CAC 40 interpellent
- Contre la disparité des retraites entre les différentes professions
- Pistes de réflexion pour revaloriser le travail ?
- Pourquoi les fonctionnaires de l'assemblée nationale très nombreux perçoivent-ils des rémunérations si élevées, notamment pour les métiers basiques ?
- Créer une ou deux tranches supplémentaires d'impôts sur le revenu pour les hauts salaires et abaisser le taux de TVA à 2,5 au lieu de 5,5 pour les produits de grande nécessité
- Intensifier la lutte contre les paradis fiscaux, la fraude fiscale et également sociale
- Remettre à plat le système fiscal qui est actuellement une véritable usine à gaz
- Remettre les allocations logement aux étudiants
- Demande de rétablissement de la demi-part accordée aux veufs et veuves et grosse interrogation sur la pension de réversion
- Rétablissement des emplois aidés, notamment dans les collectivités et associations, car ils ont leur utilité et c'est un bon moyen de les réinsérer
- Remplacer Pôle Emploi (peu performant) par une agence privée

Thème : Transition écologique

- Pourquoi ne taxe-t-on pas les avions et les cargos qui utilisent le kérosène ?
- Pourquoi les élus ne roulent pas en voiture électrique (exemplarité)

Thème : Démocratie et citoyenneté

- Réduction du nombre de parlementaires (sujet controversé car certains sont pour et d'autres contre)
- Les politiques ne s'intéressent pas aux jeunes car ces derniers éprouvent de grosses difficultés pour financer leurs études - quand ils ne sont pas obligés d'arrêter pour certains - (emprunt difficile à rembourser) et voyager : la jeunesse rêve d'une nation meilleure
- Prise en compte du vote blanc
- Pourquoi l'extrait de casier judiciaire n'est-il pas demandé aux élus ?
- Pourquoi avoir plusieurs nationalités : quelle finalité ?

Thème : L'organisation de l'Etat et des services publics

- Arrêter de casser le service public (ex : La Poste)
 - Lutter contre les déserts médicaux en obligeant les jeunes médecins à pourvoir les postes dans les zones déficitaires car ce serait une contre partie à la prise en charge de leurs études par l'Etat
 - Quelles solutions pour les personnes qui ont un handicap et qui éprouvent des difficultés pour aller
-

dans les cabinets médicaux pour se faire soigner (imposer des quotas de visites à domicile)

- L'accès aux soins pour tous devrait être la norme
- Comment voulez-vous que les gens restent à la campagne alors qu'il n'y a plus de services (mépris de la France rurale)
- Le mille-feuille territorial continue à embaucher du monde et cela coûte très cher au contribuable. - Les disfonctionnements coûtent cher à l'Etat et continuent
- Il y a beaucoup trop d'obligations normatives imposées aux collectivités : sécurité, école, voirie, salubrité.....
- Lutter contre les emplois fictifs (hauts fonctionnaires quand même rémunérés alors qu'ils n'occupent plus de poste : ex : Préfets hors cadre) alors qu'ils pourraient réaliser des audits à la place des bureaux d'études privés qui coûtent cher

Autres sujets :

- Pourquoi la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires n'a plus de président depuis plusieurs mois,
- Pourquoi l'allocation adulte handicapé a-t-elle été supprimée dans certains cas ?
- Pourquoi la réforme des retraites de la loi de 2003 avec les avantages sociaux pour les handicapés n'a-t-elle pas été appliquée ?

Le député Kervran et Monsieur Moisson, président de l'Association des maires du Cher, étaient invités à synthétiser en cinq points la teneur des débats.

Philippe Moisson

- Revalorisation des retraites et des bas salaires, que fait-on après ?
- Contre la casse du service public en milieu rural, il y a une vie en dehors du périphérique
- Le problème de la démographie médicale : il faut qu'on s'en sorte
- Revoir le statut de la fonction publique, notamment pour ceux qui gagnent beaucoup d'argent : que créent-ils pour gagner autant d'argent ? dans la fonction publique territoriale, il y a des postes supprimés, donc certains sont payés et ne travaillent pas
- Pas moins d'impôts mais mieux d'impôts, notamment la lutte contre la fraude fiscale

"Que fait-on de toutes ces questions ? C'est bien de faire remonter les idées mais cela a suscité beaucoup d'espoir. Il faut faire attention d'ici le mois de Mai de ne rien faire. Le gouvernement doit agir rapidement."

Loïc Kervran

- On doit pouvoir vivre dignement de son travail et de sa retraite
- Vivre dignement à la campagne, il manque un discours national sur la place du rural en France
- Justice dans l'effort, sur les impôts et sur les aspects symboliques
- Société qui doit penser à tout le monde, les plus fragiles, les jeunes et les moins jeunes
- Le refus de la simplification : les choses ne sont pas simples sur tous les sujets

"On vit dans un pays extraordinaire car ce soir nous sommes tous ensemble, je souhaite que vous continuiez à vous servir de cette chose qu'on possède en commun. C'est dommage d'attendre que ça aille mal pour discuter, ne vous arrêtez pas de vous saisir de ces sujets."





NOUVEAU MARCHAND AMBULANT



JOURS	TROUY BOURG Place du marché	TROUY NORD Rte chateaneuf face aux écoles
LUNDI		PIZZA BEL- LANCE 17h30 à 12h30
MARDI	KEBAB Le Kéaulo Ts les 15 jours semaines impaires 17h30 à 21h30	
JEUDI	PIZZA ENZO 17h30 à 21h30	
VENDREDI	La ch'tite Baraque 17h30 à 21h30	
SAMEDI	PIZZA BELLANCE 17h30 à 21h0	

PLANTEZ LE DECOR



Adopter Plantez le Décor, c'est agir sur son environnement propre en faveur de la beauté des paysages, la préservation du patrimoine local et la richesse de la biodiversité. Ces actions ont un impact réel pour la réalisation d'un véritable maillage écologique.

C'est quoi ? C'est un programme de plantation à destination de tous les habitants du territoire du Pays de Bourges et du Pays de Vierzon. Il accompagne financièrement, à hauteur de 50% du coût des plants et des fournitures, chaque porteur de projet pour des plantations de haies, bosquets et alignements d'arbres composés d'espèces champêtres locales. Ce taux peut être porté à 80% dans certains cas (corridors écologiques, haie supérieure à 350 ml, bosquet supérieur à 750 m²).

Qui conduit cette opération ? Les Pays de Bourges et Vierzon, grâce aux fonds attribués par le Conseil Régional du Centre-Val de Loire via le Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2023 (sous réserve de sa validation).

Dans quel but ? Le programme vise :

- à encourager les plantations de haies, de bosquets, d'alignements d'arbres, composées d'essences végétales adaptées au climat et au sol du territoire des Pays de Bourges et Vierzon,
- à sauvegarder les spécificités paysagères et la biodiversité de notre Région,
- à préserver l'écosystème.

La fiche d'inscription (disponible en mairie ou sur le site internet du Pays de Bourges) pour une aide à la plantation est à retourner avant le 28 juin 2019 au Pays de Bourges pour planter en décembre de la même année. Pour toute demande d'information complémentaire, contacter le Pays de Bourges au 02 48 26 82 51.

GRAINES "PIEDS DE MUR"



Pour accompagner la démarche "zéro pesticide dans nos villes et villages" et limiter le désherbage le long des murs et bordures, la municipalité a décidé de reconduire l'opération "sachets de graines pieds de mur" aux concitoyens qui souhaitent en installer le long de leur propriété bordant une voie publique.

Cet assortiment de 18 espèces florales très résistantes empêche le développement des "herbes folles" et contribue à l'embellissement des rues.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie ou à téléphoner au 02 48 64 78 13 **avant le 19 avril 2019**, dernier délai.

JACHERES FLEURIES

Les sachets se présentent sous deux formes (petit conditionnement pour environ 20m², moyen conditionnement apicole ou fleuri pour environ 250m², sous réserve des disponibilités).

Pour information, ces sachets devraient être disponibles au Pays de Bourges début mai.

Inscription avant le 18 avril 2019 au 02.48.64.78.13 ou valerie.georges@ville-trouy.fr ou au 02.48.64.78.18 mairie@ville-trouy.fr

Merci de préciser le conditionnement souhaité.



BRÛLAGE DES DÉCHETS

Le brûlage des déchets peut être à l'origine de gêne ou d'insalubrité pour le voisinage. Les odeurs et la fumée peuvent être la cause de la propagation d'incendies si les feux ne sont pas correctement surveillés et contrôlés.

L'arrêté préfectoral du 8 octobre 1985 portant Règlement Sanitaire Départemental (R.S.D.), et particulièrement l'article 84 concernant l'élimination des déchets, stipule que tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères, sont interdits.

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères, déchets verts et assimilés est également interdit ainsi que leur destruction à l'aide d'incinérateur individuel.

Le R.S.D. est consultable sur le site de la Préfecture du Cher, rubrique environnement.



LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN Arrêté municipal 97/2012



Sa présence est facilement repérable visuellement avec les cocons de soie qui colonisent les extrémités des branches des pins.

Nommées ainsi d'après leur mode de déplacement en file indienne, celles-ci se nourrissent des aiguilles des différentes variétés de pins, provoquant un affaiblissement important des arbres et allergies chez certaines personnes.

Des méthodes curatives et préventives existent pour lutter contre la chenille processionnaire et notamment :

- lutte mécanique dite "échenillage" pour les surfaces réduites (parcs, jardins) qui consiste à enlever ou à détruire manuellement ou à l'aide d'outils (échenilloirs) les pontes, pré-nids et les nids. Se protéger soigneusement contre les risques d'urtication (combinaison, masque, lunettes, gants).
- installer un écopiège, technique respectueuse de l'écosystème particulièrement recommandée dans les zones à risques ou sensibles (écoles, crèches....), en installant un dispositif sur les troncs pour les capturer lorsqu'elles descendent de l'arbre.



Ces méthodes sont donc à réaliser chaque année tant que les nids subsistent.

ESSAIS D'ABEILLES

Si vous découvrez des essaims d'abeilles (autres que ceux installés dans une cheminée car impossible à récupérer), merci de contacter rapidement :

M. Mickaël Massé au 06 58 89 79 99

M. Roland Goguery au 06 64 03 00 40

M. Alain Lacoffrette au 06 76 41 30 27

apiculteurs amateurs à Trouy adhérents du rucher - école de Bourges.

Il est inutile d'appeler s'il s'agit de nids de guêpes qui peuvent être neutralisés par chacun à l'aide de bombes insecticides proposées dans les commerces.

Par contre, il est formellement déconseillé de détruire soi-même les nids de frelons asiatiques en raison de leur dangerosité. Dans un tel cas, faire appel à des professionnels compétents (liste sur le site internet du SDIS).



EPISODE DE SÉCHERESSE 2018



Suite à l'épisode de sécheresse inédit qui a touché le Cher en 2018, 186 communes ont déposé un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. A l'initiative de l'Association des Maires du Cher, une réunion présidée par la Préfète s'est tenue le 20 février 2019 pour faire un rappel sur le fonctionnement général du dispositif "catastrophes naturelles" et sur la procédure d'instruction des dossiers.

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la "sécheresse" résulte de **l'interaction de deux facteurs** :

- **un facteur de prédisposition**, lié à la présence d'argile dans le sol, selon trois degrés d'aléas (fort, moyen et faible) et il peut y avoir, au sein d'une même commune, plusieurs zones présentant un degré d'aléa différent ;

- **un facteur déclenchant**, lié à un phénomène climatique **d'une intensité anormale**.

Seuls ces deux critères sont pris en compte, à l'exclusion de tout autre (par exemple le nombre de bâtiments déclarés endommagés). C'est Météo France qui établit un rapport annuel à l'échelle nationale.

Les dossiers déposés par les communes (dont Trouy) sont instruits par un service du Ministère de l'Intérieur qui sollicite, à cet effet, les services de Météo France et le BRGM (Bureau de Recherches géologiques et minières).

Ensuite, une commission interministérielle composée d'experts factuels de plusieurs ministères émet un avis, puis une décision est prise par arrêté ministériel. Les maires saisis rapidement informent les sinistrés qui doivent (s'ils ne l'ont pas déjà fait) effectuer une déclaration auprès de leur assureur dans les 10 jours qui suivent la parution de l'arrêté de reconnaissance au Journal Officiel.

L'assurance dispose d'un délai de 3 mois pour mobiliser un expert et indemniser les dommages imputables à l'événement (sauf si l'expert estime que le dommage est lié à une autre cause).

Pour la sécheresse 2018, Météo France rendra son rapport national à la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises à la fin du premier trimestre 2019 et les dossiers seront présentés en commission à partir de juin 2019 (cela peut durer jusqu'à la fin de l'année).

FORMATIONS JARDINAGE MARAÎCHER ET AUX PRATIQUES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

La prochaine formation au jardinage maraîcher et aux pratiques respectueuses de l'environnement, organisée par l'association "les jardiniers solidaires", aura lieu à Bourges 28 rue Gambon et en jardin ou marais **du 19 mars au 18 avril 2019**, en soirée les mardis et jeudis, de 18h à 20h ou les samedis de 8h30 à 12h, **du 11 mai au 15 juin**.

Elle s'adresse à toute personne débutante ou peu expérimentée en jardinage. D'une durée de 20 heures, la formation comprendra des séquences en salle, à la maison des associations et d'autres en jardin, dans un marais de l'association. Un suivi des stagiaires pendant un an est assuré gratuitement.

L'association "les jardiniers solidaires" peut prêter aux stagiaires intéressés des outils à main et à moteur et aussi des parcelles de jardin.

Depuis sa création en février 2014, 105 adultes ont été formés au jardinage maraîcher.

Une 2^{ème} formation est prévue, du 11 mai au 15 juin, répartie sur 6 samedis consécutifs, de 8h30 à 12h.



Renseignements, programme, inscription :

Association "les jardiniers solidaires", maison des associations, 28 rue Gambon, 18000 Bourges, Tél 06 51 72 96 18, lesjardinierssolidaires@orange.fr, <http://lesjardinierssolidaires.org/>

5^{ème} Printemps de l'écologie du samedi 25 mai au dimanche 2 juin 2019



Dans le cadre de la semaine européenne du développement durable, le programme de la manifestation comprend plusieurs animations à Trouy :

- intervention à l'école de Trouy nord,
- visite de la jachère apicole et ruches municipales (5^{ème} édition) aux Talleries avec dégustation de plusieurs miels,
- inventaire et cartographie des arbres du parc et du bois du Château Rozé.

Le programme complet de toutes les manifestations des 17 communes de l'agglomération de Bourges, avec modalités d'inscriptions, sera disponible prochainement sur les sites internet de Bourges Plus et de Trouy.

JARDINS PRIVÉS UTILISER DES PESTICIDES CHIMIQUES EST DESORMAIS INTERDIT

Herbicides, fongicides, anti-limaces... Vous avez un jardin et vous pensez déjà aux travaux du printemps ?

Savez-vous que, depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker chez vous des pesticides chimiques tant pour jardiner que désherber ?

Les produits de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique, restent néanmoins autorisés.

Pour remplacer ces produits phytosanitaires interdits, le ministère de la Transition écologique et solidaire propose des solutions comme, par exemple :

- choisir des plantes locales et les planter au mieux en fonction de l'exposition et de la nature du sol ;
- cultiver des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels ;
- utiliser les plantes et les insectes auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs.



ENQUÊTE PUBLIQUE

La Région Centre-Val de Loire est chargée de l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

A cet effet, une enquête publique sur le projet de Plan se déroule du 12 mars au 16 avril 2019, faisant suite à une large concertation sur le territoire régional.

Le dossier complet sera consultable sur le site www.democratie-permanente.fr pendant la durée de l'enquête. Il sera possible de faire des contributions en ligne sur ce même site, ou sur registre papier dans les lieux de permanence.

Centre-Val de Loire
LA RÉGION 360°
Plan Déchets
Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouvert à tous !
du 12 mars au 16 avril 2019

Tous acteurs de l'avenir de notre région !
DÉPOSEZ VOS CONTRIBUTIONS

Toutes les dates et informations sur www.democratie-permanente.fr

Plus qu'une Région, une chance www.regioncentre-valdeloire.fr

Centre-Val de Loire

**VOUS ETES TEMOIN
D ACTES DE MALTRAITANCE
SUR UN ANIMAL ?**

contactez ses organismes en donnant le maximum de détails...

**NE FERMEZ PAS LES YEUX, ne détournez pas la tête
NE VOUS BOUCHEZ PAS LES OREILLES AGISSEZ !!!**

*Si eux ne peuvent pas parler ... VOUS SI !
vous pouvez le faire sous couvert d'anonymat plus de raison de se taire...
Un enquêteur sera envoyé sur les lieux de la maltraitance*

Association Stephane Lamart :	01 46 81 54 64
30 Millions d'Amis:	01 56 59 04 44
Association FAAA:	01 39 49 18 18
Association Brigitte Bardot:	01 45 05 14 60

 *Diffusez ce message
PARTOUT AUTOUR DE VOUS* 

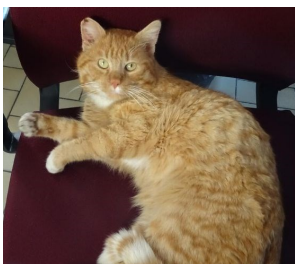
BASSE-COUR

De plus en plus de truciens élèvent des poules, ils les nourrissent notamment avec les déchets de cuisine, de jardin, etc., se procurent ainsi de bons œufs "maison", à la grande satisfaction des enfants notamment.

Si cette pratique est sympathique et louable, le nombre de volailles en milieu urbain doit rester modeste afin de ne pas gêner les voisins avec le bruit (le coq devra être évité) et les odeurs, car les fientes sont particulièrement nauséabondes.



LES CHATS



BIBI, le chat qui était en convalescence à la mairie, a été recueilli par une famille.

Ne nourrissez pas les chats errants ou bien faites le nécessaire pour leur contraception, leur stérilisation ou castration.

Des fondations de protection des animaux peuvent octroyer aux particuliers des bons.

La stérilisation est le meilleur moyen de limiter la maltraitance, la misère animale et les abandons. Si vous possédez un chat, faites le tatouer ou pucer.

LES CHIENS

Les aboiements de chien peuvent entraîner des conflits de voisinage parfois violents. Les aboiements représentent le tiers des nuisances sonores. Merci de respecter la tranquillité de vos voisins.



LA RÉSERVE CITOYENNE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ



POURQUOI PAS VOUS ?

Le statut :

Le réserviste citoyen est un bénévole qui a choisi de mettre son expérience ou ses compétences au service de la Nation. Il ne porte ni l'arme, ni l'uniforme. Un grade lui est donné à titre honorifique en fonction de son parcours personnel.

On peut devenir réserviste citoyen, après agrément de l'autorité militaire (valable 3 ans), à partir de 17 ans et sans limite d'âge dans la mesure où l'on est français et exempt de toute condamnation criminelle ou interdiction civique.

Votre engagement :

L'action de la réserve citoyenne est centrée sur quatre axes :

- le maintien du lien armée nation
- la promotion de l'institution militaire
- les actions vers la jeunesse dans le cadre de la défense et de la citoyenneté
- le devoir de mémoire

Dans ce cadre, des actions généralement d'envergure nationale lui sont proposées. Les réservistes citoyens constituent également une force de proposition. Des initiatives locales peuvent être menées avec l'assentiment de l'autorité militaire.

Les réservistes citoyens de Défense et de Sécurité de l'Armée de Terre du Cher sont sous les ordres du Délégué Militaire Départemental du Cher (Bourges).

Il est également possible de rejoindre la réserve citoyenne de défense et de sécurité de l'Armée de l'Air, rattachée à la base aérienne 702 d'Avord.

Contactez le 02 48 68 75 63 ou par email à fonctionnel18@gmail.com et rejoignez les rangs de ceux qui partagent vos valeurs.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Selon l'article R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants ont obligation de publier et de diffuser un recueil trimestriel des actes administratifs.

Il est consultable à l'accueil de la mairie et de la mairie annexe, peut être reproduit aux tarifs en vigueur des photocopies et est téléchargeable sur le site [www.villedetrouy.fr/conseil municipal](http://www.villedetrouy.fr/conseil_municipal).

NOUVEAU MODÈLE DU FORMULAIRE « ATTESTATION D'ACCUEIL »

Rappel : Un étranger qui souhaite venir en France pour une visite privée ou familiale inférieure à 3 mois, doit présenter un justificatif d'hébergement.

Ce document appelé « attestation d'accueil » est établi par la personne qui l'accueillera à son domicile lors du séjour en France.

La demande se fait en Mairie.

Attention : A compter du **8 mai 2019**, un nouvel imprimé « attestation d'accueil » est mis en vigueur. Ce nouveau modèle Cerfa 10798*04 ne remet pas en cause le déploiement du timbre fiscal électronique pour cette procédure.

Cependant, l'utilisation du timbre fiscal papier ne sera tolérée que jusqu'au **30 juin 2019**.

CODE DE LA ROUTE



Si la sécurité concerne tout le monde, l'éducation, l'implication de tous est à mettre en avant. Pour autant, malgré les efforts, de très graves comportements sont à signaler et font l'objet de procédures de verbalisation, de mises en demeure, de saisines des services de la sécurité civile et de la Préfecture.

Les faits les plus marquants portent sur les deux roues : pas de casque, acrobaties sur une roue sur la voie publique, bruits de pots d'échappement non conformes qui excèdent le voisinage.

Les voitures ne sont pas en reste : circulation en sens interdit, très flagrants excès de vitesse enregistrés par nos radars pédagogiques, pas de port de ceinture de sécurité, téléphone au volant, enfants non attachés, ...

La police est en nombre insuffisant, la verbalisation lorsque elle est possible n'est pas forcément le bon moyen pour prévenir.

ATTENTION

La sécurité relève du pouvoir régalien : la police.

La tranquillité des citoyens relève de la responsabilité du maire. Seul il ne peut pas faire grand chose, mais tous unis nous pouvons faire évoluer les comportements.

LE PRINTEMPS DE LA PREVENTION EST LANCÉ

RAPPEL POUR INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Certaines familles ne se sont pas encore manifestées pour faire inscrire leurs enfants nés en 2016 sur les registres scolaires.

Merci de prendre contact auprès du service enfance au 02 48 64 73 58, il n'est pas trop tard. Nos effectifs sont en diminution et il serait dommage de perdre une classe parce qu'il nous manque quelques enfants.



HORAIRES DES BRUITS

Arrêté municipal 10/2012 du 19 janvier 2012



Les travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Les entreprises travaillant chez les particuliers sont autorisées de **8h à 19h les jours ouvrables**.

Sont également très désagréables les bruits engendrés par les 2 roues qui peuvent déranger le voisinage. Merci d'y veiller.

Rappel : les deux roues motorisés ne sont pas autorisés sur le site de la Trouée Verte.

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)
«Lancement officiel de la campagne de recrutement des volontaires SNU»



Le département du Cher fait partie des **13 départements préfigurateurs qui proposent aux jeunes, filles et garçons âgés de 15 à 16 ans** et ayant achevé leur classe de 3^{ème}, de se porter volontaire afin de devenir les premiers participants au SNU.

Le site dédié aux candidatures est d'ores et déjà ouvert : www.jeunes.gouv.fr/SNU pour tous les jeunes (filles et garçons), les lycéens, les apprentis, les jeunes travailleurs, les jeunes sortis du système scolaire, qui souhaitent vivre cette expérience dès le mois de juin.

Un document explicatif est déjà disponible et sera distribué dans les lycées et une vidéo pédagogique est également mise en ligne sur le site afin de répondre aux interrogations des jeunes et de leur famille sur le SNU.

Dans le cadre du SNU, **2 000 à 3 000 jeunes de ces 13 départements** vivront un moment de cohésion du **16 au 28 juin 2019** en internat, week-end compris, hors de leur département de résidence. Puis, ils réaliseront leur mission d'intérêt général auprès d'associations, de collectivités territoriales, d'institutions ou d'organismes publics, ainsi qu'auprès de corps en uniforme, d'une durée de 2 semaines également, entre juillet 2019 et juin 2020.

A l'issue de sa mission d'intérêt général, s'il le souhaite, chaque volontaire peut choisir de s'engager jusqu'à ses 25 ans pour participer à l'édification d'une nation plus solidaire tout en développant des compétences qui lui sont propres. De 3 mois (minimum) à 1 an, cet engagement peut concerner : la défense, la sécurité, l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine, l'environnement, ...(service civique, sapeur-pompier volontaire, réserviste, etc.).

1—Phase de cohésion	2—Mission d'intérêt général	3—Engagement
- 2 semaines dans une brigade de 200 jeunes - Dans une autre région - L'année qui suit la 3 ^{ème} - Obligatoire	- 2 semaines - Près de chez soi - Dans les mois qui suivent le séjour de cohésion - Obligatoire	- 3 mois minimum - Dans le département de son choix - Entre 16 et 25 ans - Facultatif

VOUS TENEZ A VOTRE COMMUNE ?

Un espace peut être consacré à votre action en direction de la population. Ecrivez-nous et sous réserve de l'avis du comité de rédaction, votre proposition pourra être publiée.



EXEMPLE



COMMANDE DE FUEL GROUPEE

Mme LEDUC, trucidienne, propose de recenser les personnes se chauffant au fuel qui seraient intéressées par un groupement de commandes et livraisons, l'objectif étant d'obtenir des prix plus attractifs.

Contactez au 06.03.41.23.80 pour la prochaine commande.

La Mairie sert uniquement de relais d'information et ne détient aucune responsabilité dans ces échanges.

ATELIERS SENIORS Ouverts à tous

JEUX DE SOCIÉTÉ ET TRICOT aux préfas de l'Ancien Centre de Loisirs à Trouy bourg à 14h15 (apporter vos jeux) – les 8 et 23 avril, les 6 et 20 mai, les 3 et 17 juin, le 1er juillet.
Pour info, 230 couvertures ont été remises au Secours Populaire.

MARCHE NORDIQUE (avec ou sans bâtons) : le 15 avril à 14h30 parking du golf à Bourges pour en faire le tour ; le 2 septembre à 14h30 : chemin des Coudres (côté route de Châteauneuf).

ATELIERS SOMMEIL sont organisés gratuitement les 14 et 21 mars.

ATELIER GYM EQUILIBRE chaque jeudi de 14h30 à 15h30 et de 15h30 à 16h30 sauf pendant les petites vacances et Juillet-Août. Renseignements au 06 78 20 43 87 ou 06 77 19 76 10

La municipalité et l'association Pêle-Mêle organisent un voyage à Villandry le 11 juin. Départ 8h15 du parking de l'EJMT pour Villandry. Visite des jardins. A 12h30, déjeuner au restaurant du château. Vers 14h30, bus pour aller aux attelages de Villandry pour une balade commentée d'une heure environ puis retour à la ferme pour un goûter. Retour à Trouy vers 19h. 85 € tout compris.

La municipalité a la possibilité de faire revenir le bus numérique si le nombre d'inscriptions est suffisant : le Bus numérique accompagne les seniors dans la découverte du digital grâce à des ateliers dans un véhicule moderne et entièrement aménagé. Il est équipé d'ordinateurs, de tablettes numériques et de smartphones. Il offre un service de proximité grâce à des postes informatiques embarqués et connectés et permet aux retraités de se familiariser avec les nouvelles technologies et leurs différentes utilisations. Inscriptions au 02 48 64 78 78.



Renseignements au 02 48 64 78 78
Toutes nos activités sur facebook
« les seniors à Trouy »



WEEK-END Répit et détente Pour les aidés et leurs aidants

***Vous avez 60 ans et plus,
vous êtes accompagnés dans votre quotidien,
venez vous ressourcer ensemble
le temps d'un Week-end***

OFFERT

- 2 NUITS DANS UN BUNGALOW ADAPTÉ (PETIT DÉJEUNER COMPRIS)
- ACTIVITÉS ORGANISÉES SUR PLACE

Camping Municipal «Les Plantes» 18110 Saint Martin d'Auxigny
Du vendredi 15h au dimanche 16h

- du 26 au 28 avril 2019
- du 24 au 26 mai 2019
- du 10 au 12 mai 2019
- du 14 au 16 juin 2019

Renseignements et inscriptions auprès de : Emilie Mabit et Corinne Pragnon au 02 48 24 41 21
Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

BOURSE AUX VÊTEMENTS ENFANTS

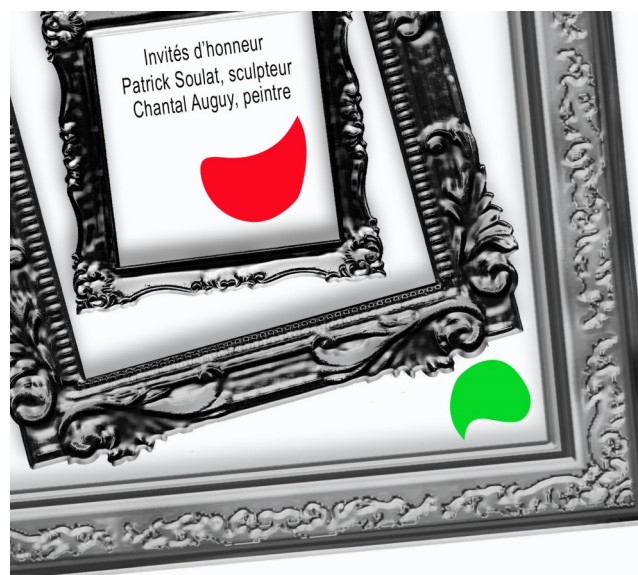
PRINTEMPS-ETE
Vêtements et puériculture

SAMEDI 6 AVRIL

9H - 17H

SALLE DES FÊTES
TROUY BOURG

Contactez-nous : gpetrouybourg@outlook.fr
06.40.59.34.20



RENCONTRES ARTISTIQUES 20-21 & 22 avril 2019



Association Trouy Temps Libre
<http://trouytempslibre.free.fr> - E-mail : trouytempslibre@free.fr

Espace J.M. Truchot
de 14 h à 19 h
entrée gratuite

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

TROUY

manipulations ludiques

des MATHS... en somme !

expo

14 ateliers - 10 panneaux

à partir de 6 ans
Visite : 1h environ

VENDREDI 26 AVRIL
16h30 - 19h30
TROUY - Espace J-M TRUCHOT

Ville de TROUY

Centre-Val de Loire

FRMJC Centre



**NATURE TRADITION
TRUCIDIENNE**

**du samedi 27 avril 2019
au dimanche 2 juin**

à nos serres mises à notre disposition à la serre municipale

**VENTE DIRECTE de fleurs
et plants**

De 9h00 à 12h00, notre association vendra tous les jours
Ses divers plants de fleurs et légumes cultivés dans nos serres
(10 allée des brigamilles 18570 TROUY)

Renseignements : naturetradition@outlook.fr
Ou Monsieur Daniel AILLIOT tel 02 48 64 75 82 (06 76 06 25 48)

Notez sur vos agendas : NTT organise un vide grenier /brocante le
dimanche 7 juillet 2019 aux abords de la salle Jean-Marie TRUCHOT.
Vous pouvez commencer à vous inscrire aux 2 numéros ci-dessus.
Inscription : 2€00 le mètre (5m minimum avec 1 voiture et 2m sup.avec
remorque)

IPNS

TROUY (18) **15h**

**DIMANCHE 28 AVRIL
et
DIMANCHE 19 MAI 2019**

THES DANSANTS

Mickaël PIGEAT



**et
ses musiciens**

Organisé par MUSICA'DANSE
Pôle Artistique Scherzo de Trouy

Entrée : 10€ - Pas de réservations

Renseignement : 02 48 24 96 23

CENTRE DE TROUY BOURG

**21^{ème} VIDE GRENIERS – BROCANTE
DIMANCHE 12 MAI 2019**

Organisé par le Groupement de Parents d'Elèves



BUVETTE – BARBECUE - FRITES
JEUX POUR ENFANTS



2€ le mètre linéaire

Pour les professionnels et les particuliers

Forfait de 15€ pour les professionnels utilisant l'électricité

Café et apéritif offerts aux exposants

**Pour vous inscrire (réservation obligatoire sous peine
de refus) :**

- 1) Remplir le coupon ci-dessous et le déposer dans la boîte aux lettres GPE située aux écoles du bourg - place Jean moulin 18 570 TROUY
- 2) Ou envoyer mail ou sms avec les informations suivantes : nom, prénom, particulier ou professionnel, adresse, téléphone et nombre de mètres souhaités.

Pour toutes informations complémentaires, contactez-nous :

gpetrouybourg@outlook.fr

06.40.59.34.20

Nom, prénom :
J particulier J professionnel

Adresse :

Mail : Tel :

Numéro de carte nationale d'identité (CNI) :

Préfecture de délivrance :

Nombre de mètres souhaités :



**EXPOSITION « LES SAMMIES
DANS LE CIEL D'AVORD »**

La Municipalité de Trouy organise **LE MERCREDI 8 MAI 2019 de 11h à 18h**, dans le hall de l'EJMT, une exposition sur « les Sammies dans le ciel d'Avord », mise à disposition par l'association des Avions Anciens d'Avord (les 4A).

Voici un résumé de cette exposition : « Quand éclata la première Guerre Mondiale, de nombreux étrangers résidant en France se portèrent volontaires pour prendre les armes et s'engager dans les forces françaises. Un appel fut même lancé à cette fin par l'écrivain suisse Blaise Cendrars et son homologue italien, Ricciotto Canudo.

Les Etats-Unis décident de se cantonner dans la neutralité, une attitude qui ne fait pas l'unanimité, notamment dans la communauté américaine expatriée en France. Aussi, dès le début du conflit, de jeunes Américains émettent-ils le souhait de combattre aux côtés de la France. Diverses raisons les y poussent : intérêts familiaux, désir d'aventure et de gloire, sentiment fort d'amitié franco-américaine trouvant ses racines dans l'histoire des deux pays et valeurs portées par la patrie des droits de l'Homme.

C'est ainsi que de nombreux ressortissants étrangers s'engageront dans la Légion étrangère, seule formation qui pouvait leur permettre de combattre sous les couleurs françaises.

Ces jeunes américains, surnommés **doughboys** par allusion aux **doughnuts**, célèbre pâtisserie outre océan, seront appelés **Sammies**, les enfants de l'Uncle Sam, par les Français.

Cette appellation provient du marquage des boîtes de viande pour l'armée, dont le fournisseur en 1812 s'appelait Samuel Wilson. Les boîtes étaient marquées US Sam Wilson. Les soldats en ont fait Uncle Sam. »

CYCLO CLUB DE TROUY

Le cyclo de Trouy organise le **jeudi 16 mai** sa traditionnelle ronde des aînés ouverte à tous.

Trois parcours seront proposés de 30, 60 et 80 Km au travers la campagne berrichonne et la vallée du Cher.

Accueil le matin avec petite collation et café avant le départ. Un vin d'honneur clôturera la randonnée, et pour ceux qui le souhaitent un repas convivial sera servi

Menu : entrée, coq au vin, fromage, dessert et café.

Tarifs : randonnée seule 2 euros et 15 € avec le repas



Pour les renseignements, contacter le
02.48.64.71.69



TROUY
ESPACE JM TRUCHOT

**SAMEDI 18 MAI :
TROUY'MÔM'z EN FÊTE**

15H : SPECTACLE DE MAGIE CLOWNESQUE
17H : BAL POUR LES MÔMES
19H : SPECTACLE "100 DESSUS/DESSOUS"
(Musique et cirque)

SPECTACLES POUR LES ENFANTS.
ORGANISÉS PAR LES ECOLES associatives SCHERZO,
PÔLE D'ACTIVITÉS ARTISTIQUES

FESTIVAL MÔM'z EN FÊTE contact : 06 11 10 94 92

Profitant de l'absence de Sapijou le lapin,
Pastiche le clown fouille dans ses malles et
enchaine les tours de magie pour le plus grand
plaisir des enfants.

Des colombes, des foulards,
des bombons magiques, ... et la magie opère !
Spectacle interactif avec importante participation
des enfants !

AVEC ERIC : LE BAL DES ENFANTS
Du Rock à la Samba, de la Farandole au Slow
rigolo en passant par le Chachacha et les rondes
un peu folles, de la danse du Cow-boy à la danse
du Kangourou, soyez en sûr pour vos enfants ça
va swinguer, rock'n'roller, valser, tourner, en
bras dessus-dessous, en chenille, en rondes,
en farandoles. . .
le Bal des enfants c'est 1 heure de danses, de joie
et de bonheur pour tous les enfants de 3 mois à
11 ans et si vous invitez les parents, les grands
parents, les cousins les cousines, les voisins,
les voisines, nous les ferons danser avec nous.

SPECTACLE « 100 DESSUS DESSOUS »
"Entre Musique et Cirque, les 2 acolytes
commencent côte à côte avant d'être embarqués
dans une chorégraphie où le ciel et la terre
vont leur jouer des tours. Les choses leur
échappent et se défilent sous leurs pieds:
dessus/dessous, dessous/dessus,
Gyraf et Mimouch sont sans dessus/dessous."
De par ses 2 disciplines visuelles et sonores,
ses interactions et son rythme,
ce spectacle s'adapte très bien à un large public.

ENTREE : GRATUITE
MUSICA'DANSE SCHERZO TROUY

FÉDÉRATION FRANÇAISE CYCLISME

CHER DÉPARTEMENT 18

VENESMES

Samedi 18 mai 2019

Tour du Canton de TROUY

Départ: Salle des Fêtes à 14h30
Arrivée: route de Sadard 17h20 environ

Epreuve de 2ème, 3ème, Juniors, PC Open

Circuit en ligne de 117km

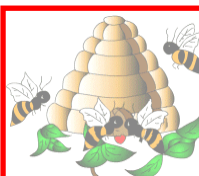
U.S. FLORENTAISE CYCLISME

Organisation
avec le concours
du Conseil Départemental du CHER
et de toutes les communes du Canton

IPNS

L'US FLORENTAISE recherche **7 signaleurs**
1 rue du Grand Lac, 2 au Carrefour D31/
D73, 4 au Carrefour D31/D2144.
Les inscriptions sont possibles jusqu'au
13 avril .

Téléphonez M. NERON au 02.48.60.41.64
ou 06.11.64.34.71



Association La Ruche de Trouy
M. DEMORTAIN Philippe, *Président*
philippe.demortain@wanadoo.fr

QUI SOMMES-NOUS ?

Notre Association dénommée LA RUCHE DE TROUY a été fondée en 1960 par l'Abbé Jean Laporte, curé de Trouy. C'est une association régie par la loi 1901. Elle est dirigée par un conseil d'administration qui élit un bureau.

L'association ne compte qu'une dizaine d'adhérents et sympathisants.

Notre association a pour objectif de « mettre en place, promouvoir et soutenir toute initiative favorisant le développement de valeurs éducatives saines, l'entraide et la solidarité. Elle exercera ses actions à partir de Trouy en priorité et sur toute zone géographique qu'elle jugera utile pour la réalisation de ses objectifs, en partenariat avec la paroisse et avec toute organisation ou personne susceptible de favoriser la réalisation de ses objectifs. »

Vous souhaitez en savoir plus, vous voulez nous rejoindre, n'hésitez pas.

Nos coordonnées :

Président : Philippe DEMORTAIN 7 rue Pasteur
18570 Trouy Tél 02 48 20 32 95

Secrétaire : J. Jacques BOUQUIN 21T Av des
Anciens Combattants 18570 Trouy tél 06 67 06 29 90

Trésorière : Anne-Cécile TOUZET 8 rue du Paradis
18570 Trouy tél 02-48-64-76-90

Spectacle de danse

Enfants 4 à 12 ans



Buvette et vente de gâteaux

Entrée gratuite



Renseignements
Groupement de Parents d'Elèves
au 06.60.20.59.93

I.P.N.S.

AGVLD GYM ÉQUILIBRE

Centre Culturel de Trouy nord

Venez profiter de deux semaines de
gym gratuite à titre d'essais

du 17 au 28 juin

le lundi de 18H30 à 19H30

le mercredi de 9H 0 10H

le jeudi de 18H30 à 19H30



NATURE TRADITION
TRUCIDIENNE
NATURE TRADITION
TRUCIDIENNE

Dimanche 7 JUILLET 2019

TROUY-BOURG

(abords espace Jean marie TRUCHOT)

VIDE GRENIER / BROCANTE

(BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE)
(Avec sandwiches saucisses, merguez..., crêpes et tartes...)

Emplacement : 2,00€ le mètre linéaire

Avec un minimum de 5 mètres

(Par voiture entrante et 2 m pour 1 remorque)

Accueil et installation à partir de 6 heures

Renseignements et réservations auprès de :
Daniel AILLIOT : 02 48 64 75 82 ou 06 76 06 25 48

Adresse mail : naturetradition@outlook.fr

ipns

合気道

AIKIDO

Avec Michel LEBOEUF
De l'EPA, Ecole Européenne d'AIKIDO et de l'ISTA
International School of Traditional AIKIDO

Technique que Défense
Détente et Maîtrise de soi
Philosophie de la non violence

COURS DE TROUY

COURS ADULTES

(Sans limite d'âge)

JEUDI : 18h30 20 h 00

COURS ADOLESCENTS

(à partir de 13 ans)

MERCREDI : 18h00 19h00

COURS ENFANTS

(à partir de 8 ans)

MERCREDI : 18h00 19h00



1 cours d'essai
gratuit !

Adresse du Dojo de TROUY
Salle Multisport
Avenue du Cabaret
18570 TROUY



* SE PRESENTER 15 A 20 MIN AVANT CHAQUE DEBUT DES COURS !
TEL : 06.61.49.57.52 ou 02.48.26.06.06
<http://aikido.trouy18@live.fr>

ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT

AVRIL

- 6 Bourse aux vêtements du Groupement Parents d'Elèves
- 7 Thé dansant, Espoir Trucydien
- 14 Thé dansant, Comité agricole cantonal
- 20 au 22 Rencontres artistiques, Trouy Temps Libre
- 26 Exposition des maths en somme, Municipalité et FRMJC Centre
- 27 Théâtre les 3 coups, ASSMAT
- 28 Thé dansant, Musica' danse



MAI

- 8 Repas et thé dansant, FNACA
- 10 et 11 Concerts, Music master
- 12 Thé dansant, Je donne tu vis
- 18 TROUY'MÔM' z en fête, Musica danse
- 19 Thé dansant, Musica'danse
- 26 Thé dansant, Comité des fêtes



JUIN

- 2 Spectacle de danse, Groupement Parents d'Elèves
- 7 Fête des bébés et remise de dictionnaires aux enfants de CM2
- 14 Fête des écoles de Trouy nord
- 16 Thé dansant, Espoir Trucydien
- 24 Spectacle maternelle Trouy bourg,

AUTRES LIEUX

CENTRE DE LOISIRS

13 avril, 15h, Chasse aux œufs, Municipalité.

COMMÉMORATIONS

Rendez vous place de la Mairie

Dimanche 28 avril, 11h30, commémoration du souvenir des victimes et des héros de la déportation

Mercredi 8 mai, 11h30, commémoration de la victoire 1945

Samedi 8 juin, 18h30, commémoration pour les morts pour la France en Indochine

Mardi 18 juin, 18h30, commémoration appel du 18 juin



TROUY

12 mai Vide grenier, Groupement Parents d'Elèves

18 mai Tour cycliste du canton de Trouy, U.S. Florantaise

26 mai Elections européennes

CONCOURS DES JARDINS POTAGERS

Ce concours permet de récompenser des jardins potagers remarquables au niveau de la diversité des légumes et des fruits cultivés, des bonnes pratiques du jardinage et de l'esthétique du jardin.

Il est ouvert à tous les jardiniers habitant Trouy, propriétaire ou locataire, mais dont le jardin est situé sur la commune.

Il est également ouvert aux habitants qui exploitent de(s) jardin(s) partagé(s).

Les critères de sélection porteront sur les aspects suivants :

- l'aspect visuel général
- la diversité des légumes et des fruits cultivés
- présence de légumes anciens patrimoniaux
- l'esthétisme : dans ce domaine seront pris en compte la disposition du jardin potager dans le site, l'originalité du tracé, les cultures associées (arbres fruitiers), l'association fleurs - légumes
- les critères environnementaux s'intégrant dans le principe de développement durable : utilisation du paillage, récupération de l'eau de pluie, compostage, méthodes de traitement

Bulletin d'inscription au dos

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

ENTOUREZ LA CATÉGORIE DE VOTRE CHOIX

1ère A : Maison avec jardin **très** fleuri visible de la voie publique

1ère B : Maison avec jardin fleuri **dans un décor paysager** visible de la voie publique (arbres, arbustes et gazon)

2ème : Maison avec décor floral installé **au sol** sur la voie publique

3ème A : Maison **sans jardin** avec fenêtres, balcons ou murs fleuris visibles de la voie publique (façade ou pignon).

3ème B : Maison **sans jardin** avec terrasse ou jardinet fleuri visible de la voie publique

5ème : Commerce avec ou sans jardin

6ème : Gîtes de France (gîtes ruraux, chambres d'hôtes, gîtes d'étape)

Anciennes fermes

Bulletin d'inscription au dos



**BULLETIN D'INSCRIPTION
au Concours des Jardins Potagers
à remettre en mairie de Trouy avant le 30 juin**

NOM : **PRENOM :**

Adresse :

Téléphone fixe : **Mobile :**

Mel :

**Je soussigné accepte sans réserve les clauses du règlement (sur
villedetrouy.fr/environnement)**

Date

Signature

INSCRIPTION CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2019

Communal et/ou départemental



À retourner en mairie, service communication/festivités
Inscription à télécharger sur villedetrouy.fr rubrique environnement

NOM, Prénom.....

Adresse.....

Téléphone.....

Je m'inscris au départemental avant le 31 mai 2019

Oui

non

Je m'inscris au communal avant le 14 juin 2019

Oui

non



DECHETS VERTS sous conditions

Renseignements au 02.48.64.78.18

Ce ramassage concerne les personnes âgées de plus de 70 ans, les femmes veuves ou les personnes ayant de graves problèmes de santé (hospitalisation, handicap temporaire) ou les personnes handicapées et inscrites en Mairie.

Ne sont ramassés que des végétaux (tailles, élagages, feuilles, gazon) mis en sacs non fermés.

La quantité ne doit pas dépasser 1m3.

Ce service est entièrement à la charge de la municipalité et gratuit pour les bénéficiaires.

Pour des raisons sanitaires, écologiques et économiques, **il est fortement conseillé** aux bénéficiaires de ce service de se procurer dans le commerce **des sacs spécifiques déchets verts** qui seront vidés directement dans la benne par nos

services et laissés aux propriétaires. Ces sacs d'une valeur d'environ de 9 à 15 € l'unité se trouvent dans les magasins spécialisés type jardinerie.

Ils présentent les avantages suivants :
Sacs très résistants, déchets entreposés à l'air libre, pas d'odeur, manipulation facile, sacs réutilisables, économie financière.

DATE DE RAMASSAGE

AVRIL

Lundi 8 au NORD
Jeudi 18 au BOURG

JUIN

Lundi 17 au NORD
Jeudi 20 au BOURG

QUELQUES REGLES DE BON VOISINAGE "CONTAINERS D'ORDURES MENAGERES"

En dehors des créneaux de passage des camions d'ordures ménagères (le mercredi, sauf jours fériés), **aucun déchet, ni container ne doivent être déposés ou laissés sur le domaine public.** Pensez au voisinage et à l'odeur dégagée surtout par fortes chaleurs.

La ville vous demande de déposer vos poubelles, si possible le matin du jour de la collecte et SURTOUT de bien les retirer dans la journée de ramassage. Les dépôts des containers se font sur le trottoir, contre les façades des maisons ou clôtures de façon à ne pas gêner le trafic piétonnier, ni le stationnement des véhicules. Merci de respecter ces consignes.

HORAIRES DES DÉCHETTERIES

TROUY			BOURGES (Les Danjons)
	ÉTÉ à partir du 1 ^{er} avril	HIVER à partir du 2 novembre	Fermée les jours fériés
Lundi	9h-12h / 15h-18h	9h-12h / 14h-17h	Lundi au samedi 10h à 12h et de 14h à 18h
Mercredi	15h-18h	14h-17h	
Vendredi	15h-18h	14h-17h	
Samedi	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-17h	
Dimanche			10h-12h

Mairie de Trouy
Place du 8 mai 1945

Tél. : 02.48.64.78.18—Fax : 02.48.64.74.96
Mail : mairie@ville-trouy.fr, Site : villedetrouy.fr,

Horaires d'ouverture :
Lundi 9h à 12h et 14h à 17h
Mardi 9h à 12h et 14h à 18h
Mercredi 9h à 12h
Jeudi 9h à 12h et 14h à 17h
Vendredi 9h à 17h

Fermeture le 31 mai 2019

Mairie annexe
Route de Châteauneuf
Tél. : 02.48.21.08.04

Horaires d'ouverture : Mercredi 14h à 16h
Fermée pendant toutes les vacances scolaires

Centre de loisirs "RIBAMBELLE"
1 allée des Anémones

Tél : 02.48.64.73.58 - Mail : enfance@ville-trouy.fr

Horaires d'ouverture
Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30 à 18h
Mercredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

C.C.A.S.
1 allée des Anémones

Tél. 02.48.64.78.78
Mail : corinne.gatimel@ville-trouy.fr
Horaires d'ouverture
Lundi Mardi Jeudi 8h à 12h30 et 13h30 à 17h
Mercredi 8h à 12h30 et 13h30 à 15h
Vendredi 8h à 12h

Bibliothèque "LE JARDIN DES MOTS"
3 rue du 19 mars 1962

Tél.: 02.48.64.72.25
Horaires d'ouverture
Lundi - Vendredi 17h à 19h
Mercredi 15h à 18h
Samedi 10h à 12h

Relais Assistantes Maternelles
"POMME D'API"
1 allée des Anémones

Tel 02.48.64.78.79
corinne.gatimel@ville-trouy.fr

Accueil Administratif
UNIQUEMENT sur rendez-vous
Lundi 8h à 12h et 14h à 16h
Vendredi 8h à 12h

Accueil Ateliers d'Eveil
Lundi 9h à 11h
Vendredi 9h à 11h

Cabinet médical
16 rue du Champ du Puits

Tél : 02.48.64.71.53
Fax : 02.48.64.70.54

Médecins : 02.48.64.71.53
Chirurgien dentiste : 02.48.64.74.65
Infirmières : 02.48.64.74.63
Podologue : 02.48.64.71.53

Horaires du secrétariat
Lundi au vendredi 8h à 12h et 14h à 18h

Pharmacie
11 avenue des Anciens Combattants

Tél : 02.48.64.71.10 Fax : 02.48.64.75.50

Heures d'ouverture : Lundi de 14h à 19h30
Mardi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 19h30 Sa-
medi 9h à 12h